

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2011

**RÉFORME DES PORTS D'OUTRE-MER DE L'ÉTAT
ET DIVERSES DISPOSITIONS - (n° 4038)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 24 Rect.

présenté par
M. Letchimy, M. Manscour, M. Lurel,
Mme Taubira, Mme Jeanny Marc, M. Chanteguet
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IV. – Six mois au plus tard après la promulgation de la loi n° du
portant réforme des ports d'outre-mer relevant de l'État et diverses dispositions d'adaptation de la
législation au droit de l'Union européenne dans le domaine des transports, le Gouvernement remet
au Parlement un rapport sur les possibilités de maîtrise des coûts dans les cas de situation
monopolistique dans les ports des régions d'outre-mer. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les régions d'outre-mer sont souvent le lieu de constitution de situations de monopole compte tenu des particularités de leur tissu économique ; ainsi y recèlent des situations de monopole ou de quasi-monopole de fait.

Considérant, l'importance économique des ports dans ces régions, il est proposé qu'une étude soit menée afin de voir comment parvenir à une meilleure maîtrise des coûts dans ces situations particulières.